

COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

PETR Vidourle Camargue – Aimargues

Lundi 15 janvier 2024

Ordre du jour

1. Avancement des commissions thématiques
2. Relance de la commission « Mobilités » dans le cadre de la Conférence des Maires 2024
3. Proposition d'une nouvelle commission « Pêche et aquaculture »
4. Questions diverses

Présents :

Claude CONSTANT, Président, Thierry AGNEL Vice-président du PETR, Didier RODRIGUEZ, Marion GEIGER, Danièle MARTINEZ, Bernard DIREXEL, Nadège GAJIC, Jean-François FONTANA, Bertrand JOLIVEL, Alain AVESQUE, Robert LEFORT, Julien BARONI, Stéphane SEIGNEURIN.

Excusés :

Philippe GRAS, 1er Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement, Gilles FLUTET, Bernard ROUGER, Stéphanie GODET-GILBERT, Alain OUAYOUN.

Administration :

Maxime CHARLIER Maxime, directeur, Frédéric CAMBESSEDES, chargé de mission, Catherine BAZILE, secrétaire.

Le Président du Conseil de développement, Claude CONSTANT, accueille les participants à la réunion plénière de ce jour et avec Thierry AGNEL souhaite les meilleurs vœux à l'ensemble des membres présents.

M. Philippe GRAS, Vice-président du PETR en charge du conseil de développement ne peut être présent et s'en excuse.

1. Avancement des commissions thématiques

→ Gestion des déchets par Alain AVESQUE :

- 3 réunions de travail ont été réalisées,

L'axe principal choisi par les membres de la commission : suivre le circuit des déchets.

Pour cela, les actions suivantes ont été entreprises :

- Recenser le fonctionnement sur chaque EPCI,
- Analyse de la structuration/fonctionnement avec 4 EPCI membres qui travaille avec le Syndicat Pics et Etangs et CC Petite Camargue qui travaille en lien avec Nîmes Métropole. Voir si cela apporte des particularismes,
- Rencontres avec les agents des communautés de communes : rendez-vous effectués avec la CCPS et la CCRVV à ce jour.

Afin de mener à bien les travaux, une réunion par mois est prévue.

La prochaine réunion est prévue le 5 février 2024 à 18h (salle à réserver), : D. RODRIGUEZ, J. BARONI, absents aux premières rencontres pourront se rattacher aux débuts des travaux.

Thierry AGNEL évoque l'évolution du tri à la source à partir du 1^{er} janvier 2024.

Claude CONSTANT souligne le travail fourni et l'avancement des travaux.

Julien BARONI, spécialiste dans le domaine, sera mis à contribution.

→ Tiers-Lieux par Robert LEFORT :

- 2 réunions de travail ont été réalisées,
- 1 réunion à venir : le 22 février 2024 à 18h

La commission n'a pas mené de travail d'exploration en tant que tel. Elle s'est attachée à définir de manière commune, simple et accessible le concept de tiers-lieux, étant donné les nombreuses variations dans les domaines culturel, social, entrepreneurial, etc.

Actuellement, la réflexion porte sur :

- Cerner les attentes potentielles et les besoins du territoire,
- Démystifier la notion et identifier quel type de tiers-lieux pourrait servir au territoire,
- Proposition d'un cahier des charges pour voir s'il cadre avec les besoins du territoire,
- Dépasser les différentes illusions entourant cette notion et identifier ce qui pourrait intéresser les tiers-lieux.

Claude CONSTANT fait confiance à l'équipe, soulignant la nécessité de peut-être limiter et centrer le travail sur une question particulière, compte tenu de la vaste thématique. Bertrand JOLIVEL souligne la multitude d'initiatives et leurs variétés. Nadège GAGIC souligne l'enthousiasme autour de la thématique.

→ Accès aux soins par Danielle MARTINEZ et Bernard DIREXEL :

- 3 réunions de travail ont été réalisées.
- Beaucoup de recherches ont été entreprises pour comprendre notamment le fonctionnement spécifique et le rôle de l'Agence Régionale de Santé.

La commission a observé que chaque territoire a une communauté professionnelle territoriale de santé avec un système associatif à l'échelle de chaque communauté de communes, présidée par un médecin. Les communautés professionnelles territoriales de santé exercent pour la mise en œuvre des politiques locales de santé, regroupant généralement une dizaine de professionnels.

En conclusion :

- La commission s'est retrouvée à travailler sur une thématique verrouillée par l'ARS et encadrée par la carte sanitaire.
- Peu de marge de manœuvre avec les médecins qui impulsent ce type d'opération.
- La commission a rencontré des difficultés à trouver un axe pour apporter une plus-value et l'outil pour agir.

Échanges : Bertrand JOLIVEL demande si une commune avec un projet doit nécessairement passer par son CPTS, par exemple, pour une maison médicale. Bernard DIREXEL explique en effet que cette structure est l'acteur principal, maîtrisant toutes les ficelles et les outils pour mener ce type de projet. Danielle MARTINEZ précise que chaque projet doit faire une demande préalable pour correspondre avec la carte sanitaire. Alain AVESQUE demande s'il était possible de faire le constat des besoins. Il est répondu que le CTPS s'occupe de cette problématique.

À l'unanimité, il est décidé de fermer cette commission et de chercher une autre thématique.

2. Relance de la commission « Mobilités » dans le cadre la Conférence des Maires

La Conférence des Maires 2024 aura pour thème la mobilité. Sur proposition de Loïc FATACCIOLI, Vice-président du PETR chargé de la mobilité, le Conseil de développement est associé à l'organisation de la conférence des maires. Le travail mené en 2023 est reconnu et mis en avant par les élus.

Pour Jean-François FONTANA, il est essentiel d'assurer la continuité dans la veille des évolutions législatives depuis un an. M. CONSTANT souligne la main tendue de L. FATACCIOLI au Conseil de développement et l'intérêt des élus pour le travail réalisé. Jean-François FONTANA et Robert LEFORT soulignent leur intérêt pour être associés à ce travail. Claude CONSTANT suivra également ce travail.

Robert LEFORT demande où en est le suivi de l'offre de stage mobilité. M. CHARLIER répond que l'offre est ouverte jusqu'au 26 janvier 2024. Seules 3 candidatures ont été reçues jusqu'à présent.

3. Proposition d'une commission « Pêche et aquaculture »

Le PETR gère un fonds européen dédié à la pêche et à l'aquaculture, principalement mis en œuvre sur la commune du Grau du Roi. Cependant, d'autres activités existent et d'autres ressources sont disponibles à l'intérieur du territoire.

La proposition autour du FEAMPA serait notamment de "délimitariser" la question aquacole. Les attentes de cette commission, si elle se met en place, sont les suivantes :

- Mener une enquête/de recherche sur la quantité et la qualité de la ressource.
- Explorer comment diversifier les débouchés.
- Promouvoir les produits du terroir.

Bertrand JOLIVEL interroge s'il ne s'agit pas d'une étude de marché. Non, cela relève des CCI/CMA. Thierry AGNEL souligne la spécificité du nouveau programme qui ne concerne pas que le littoral, mais plutôt une approche "Diagnostic". Robert LEFORT mentionne qu'un producteur de telline est installé à Marsillargues, par exemple.

Claude CONSTANT précise qu'il s'agit davantage d'un travail d'appui et de recherche que d'une recommandation. Maxime CHARLIER souligne la difficulté à mobiliser les professionnels, voyant un intérêt à s'approcher de ce milieu professionnel avec l'appui de la chargée de mission du PETR Vidourle Camargue, Ludivine JOUVE. Bertrand DIREXEL souhaite répondre aux demandes concrètes des élus.

C'est un sujet inattendu mais qui répond à une attente. Maxime CHARLIER propose d'organiser une rencontre avec Ludivine JOUVE pour approfondir cette piste. *La proposition explicitée par Ludivine JOUVE est détaillée en pièce-jointe.*

4. Questions diverses

→ Retour sur l'assemblée générale de la coordination régionale des CODEV Occitanie

Robert LEFORT et Claude CONSTANT ont participé en visioconférence, le 11 décembre 2023, et ont retenu les points suivants :

- L'instance est principalement gérée par les grandes métropoles/agglomérations.
- Questionnement sur la place de notre CODEV au sein de cette instance.
- Possibilité de siéger au Conseil d'administration. Pour information, la cotisation est de 150 euros pour un territoire comme le nôtre.
- Volonté de structurer une logique de rencontres avec un CAMPUS au niveau de la coordination régionale.
- Statuts pas clarifiés.

Maxime CHARLIER précise qu'il est toujours intéressant de participer à une logique de réseau, d'avoir du recul et de connaître l'environnement des autres CODEV (fonctionnement, gouvernance, thématiques, etc.). Le PETR Vidourle Camargue peut relayer les informations de ce réseau. Le CODEV Vidourle Camargue est actif, se réunit et travaille bien ensemble. Claude CONSTANT souligne la liberté de travail du CODEV par rapport à d'autres territoires.

Robert LEFORT précise que le réseau est en train de se structurer avec une dimension politique. Les membres du CODEV se questionnent sur l'utilité de ce réseau. Maxime CHARLIER mentionne une interconnexion possible avec d'autres CODEV pour savoir si certaines thématiques sont explorées. On peut interroger les autres territoires. Bertrand JOLIVEL propose la création d'une newsletter, par exemple, pour porter à connaissance les thématiques travaillées. *Le compte-rendu de l'AG du 11/12/23 est présent en pièce-jointe.*

→ Assemblée des Territoires de la Région Occitanie

Il s'agit de la représentation du CODEV à la Région Occitanie. À ce jour, il n'y a pas de date de réunion, mais on peut avancer une mobilisation d'environ une fois par an. Pour rappel, les sièges sont pourvus par :

- Mme PELLET-LAPORTE / M. PENIN pour les élus.
- M. CONSTANT pour le CODEV.

Il reste un poste pour le CODEV, obligatoirement pour une femme. L'appel est lancé.

La prochaine date de réunion plénière est fixée au mardi 23 avril 2024 de 18h-19h.

L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Claude CONSTANT